

UN LRD 497

OCT 28 1980



NATIONS UNIES
CONSEIL
DE SECURITE



Distr.
GENERALE
S/14228
22 octobre 1980
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

LETTRE DATEE DU 17 OCTOBRE 1980, ADRESSEE AU PRESIDENT
DU CONSEIL DE SECURITE PAR LE SECRETAIRE GENERAL

Comme vous le savez, le Conseil de sécurité est saisi d'une plainte du Gouvernement maltais contre le Gouvernement de la Jamahiriya arabe libyenne. Le Conseil a tenu des consultations et une séance officielle sur la question le 4 septembre 1980. A cette séance, le représentant de Malte a présenté la position du Gouvernement maltais et le représentant de la Jamahiriya arabe libyenne a demandé un ajournement du débat afin de pouvoir étudier soigneusement la déclaration du Gouvernement maltais et consulter son gouvernement.

Depuis cette date, j'ai tenu des consultations avec les deux parties. Afin de continuer à aider dans la recherche d'une solution mutuellement acceptable, je me propose, avec leur consentement, d'envoyer un haut fonctionnaire du Secrétariat comme mon représentant spécial dans les pays intéressés pour examiner la question avec les deux gouvernements.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir porter cette affaire à l'attention des membres du Conseil de sécurité.

(Signé) Kurt WALDHEIM